



FICHE D'INSCRIPTION

(1 par élève)

SAISON 2025-2026

Photo

ELEVE Nom : Prénom
Date de naissance

Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Portable (de l'élève) :

E.mail :

Cadre à remplir si l'élève est mineur

COORDONNEES du Parent 1 (Père)

Nom : Prénom :
Portable:.....
E.mail :

COORDONNEES du Parent 2 (Mère)

Nom : Prénom :
Portable:.....
E.mail :

Personne(s) autorisée(s) à accompagner l'enfant (autres que les parents ci-dessus):

Nom : Prénom : Nom : Prénom :

L'élève est-il autorisé à se rendre et à partir seul de son cours. **OUI** **NON**

Activité 1 : Tarif :€

Jour : Heure : Date de début :
Lieu : Professeur : Date de fin :

Parties ombrées réservées à Flashdance

Activité 2 : Tarif :€

Jour : Heure : Date de début :
Lieu : Professeur : Date de fin :

Parties ombrées réservées à Flashdance

Activité 3 : Tarif :€

Jour : Heure : Date de début :
Lieu : Professeur : Date de fin :

Parties ombrées réservées à Flashdance

Subvention : Adhésion*(1 par famille) :30...€

*L'adhésion est déductible des impôts. Autres frais :€

Total :€

Mode de paiement Chèque **En 1 fois** Date de retrait : *Septembre Octobre*
ou Espèces **En 3 fois**..... *Septembre Octobre Novembre Décembre*
Autre (nous consulter).....

Rayer la mention inutile

J'ai pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter et le faire respecter.

Date : Signature :

Observations :

TSVP

AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné(e) M., Mme, Autorise le professeur ou un responsable de l'association Résonance à faire procéder à l'hospitalisation, ou à consulter prioritairement le médecin, (coordonnées ci-dessous indiquées), pour l'enfant :
(Nom et prénom de l'enfant) si son état de santé le nécessite.
Nom du médecin traitant : M., Mme :

Date : Signature :

Nota :

L'inscription ne sera effective qu'au retour de la présente feuille d'inscription dûment remplie et signée, accompagnée :

- du certificat médical obligatoire pour l'activité Danse,
- de la cotisation et du (ou des) règlements datés et signés.
- d'une photo d'identité (ou prise au cours de l'inscription)

DROIT A L'IMAGE : En vertu du droit au respect de la vie privée que protège l'article 9 du code civil, le droit à l'image permet à une personne célèbre ou non de s'opposer à la diffusion sans son autorisation de son image en ce qu'elle est un attribut de sa personnalité. En conséquence l'inscription à Résonance implique de fait l'autorisation de diffusion de l'image des élèves prise au cours de leurs activités.

RETROUVEZ RESONANCE SUR INTERNET : <https://www.flashdance-stpierre.com/>